

Roulons Tous Ensemble

Contre-la-montre pour tous

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



DTN - Webinaire #2

Développement

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Le Contre La Montre
Cadre réglementaire
Le projet porté par la FFC
Exemples/témoignage

Au niveau pratique

Difficultés
techniques

Cout élevé /
contraintes
sportives et
réglementaire

Peu de
valorisation
/ visibilité

Durée de
l'épreuve...

TRES PEU
D'ORGANISATIONS SUR
TOUT LE TERRITOIRE

Sauf au sein des fédérations affinitaires !



CRÉDIT PHOTO AMÉLIE BARBOTIN

J'aime 59 Twitter Partager 4

Par NICOLAS GACHET
Le 30 octobre 2018, 09:30

Le Chrono de Touraine, disputé à Tauxigny (Indre-et-Loire), n'aura pas lieu en 2019, annonce La Nouvelle République.



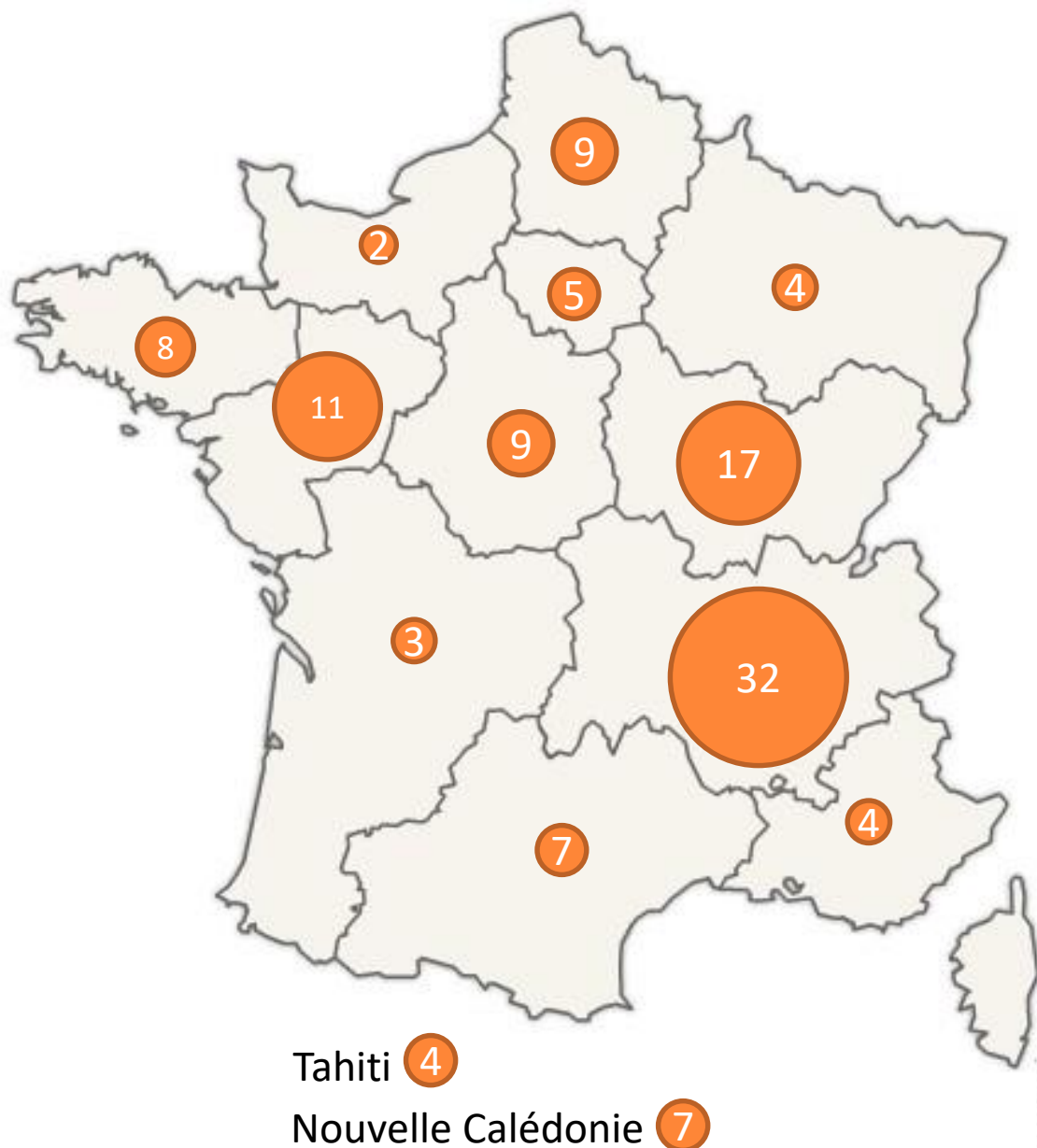
LE CONTRE LA MONTRE (nombre organisations en France en 2019)

Travail sur la réglementation nécessaire, en cours, volonté de simplification :

- Hétérogénéité sur l'ensemble du territoire, appellation et tarification différente d'une région à l'autre :

- Contre La Montre
- Tests chrono
- Grimpées
- Gentleman
- Duathlon
- Handicap
- Duathlon
- GP Chrono

- Des DO qui varient de 100€ à 307€ (voir 405€)



➤ Réglementation participation/non licenciés :

Titre 16 : Cyclisme pour tous

16.0.2 : Participation des licenciés FFC

16.3.12 : Assurance RC Organisateur

Sur présentation de leur licence F.F TRI. 2019, toute licenciée de cette fédération se verra avoir accès aux compétitions et manifestations sportives sur Route organisées par la F.F.C, à l'exception des Championnats nationaux et des Coupes de France.

Titre 1 Organisation du sport cycliste

1.1.27 : Participation des non-licenciés

➤ Réglementation du CLM :

TITRE 2 – EPREUVES SUR ROUTE

CHAPITRE 4 - ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

CHAPITRE 5 - ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPES

Titre 16 : Cyclisme pour tous

16.4.5 : Courses Gentlemen

16.4.6 : Course par handicap

LE CADRE REGLEMENTAIRE



Règles Techniques et de Sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique

5.7 Contre la Montre

5.7.1 Circulation sur le circuit :

usage privatif ou usage exclusif temporaire de la chaussée

Nota : la circulation est interdite dans le sens inverse de la course, entre le 1^{er} coureur et le dernier coureur. Des cisaillements seront à prévoir par l'organisateur. Si sur une portion de l'itinéraire, la circulation ne pouvait pas être interdite en sens inverse, alors la mise en place de séparateurs de voie serait nécessaire afin de garantir une voie de circulation privative pour le contre la montre.

Afin de garantir la sécurité des participants et l'équité sportive, l'organisateur s'efforcera de tracer un itinéraire permettant de couper la circulation dans les 2 sens et permettre ainsi de privatiser la route pour l'épreuve de contre la montre. En cas d'impossibilité de couper la circulation dans le sens de la course, l'organisateur devra s'assurer que les coureurs ne se fassent pas doubler par les véhicules qui circuleront sur l'itinéraire. De Même, le dispositif de sécurité devra permettre d'arrêter les véhicules si un coureur venait à en doubler un autre. Le véhicule devant le coureur faisant office de véhicule « pilote » et le véhicule à l'arrière faisant office de véhicule de fin de bulle provisoire.

5.7.2 Véhicule « début de course »

Devant le 1^{er} coureur

5.7.3 Véhicule fin de course

Derrière le dernier coureur

Règles Techniques et de Sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique

4.3 Structures de secours

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours qu'il souhaite mettre en œuvre. Ce dispositif proposé sera apprécié par les services compétents. Les dispositions relatives à ces moyens de secours seront fonction de l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, importance du public) et de la nature du parcours.

Règles Techniques et de Sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique

L'organisateur devra prévoir :

- > une trousse médicale de premiers secours, à un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident
- > 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Le Tableau, ci-dessous, relatif aux différents moyens de secours pouvant correspondre aux besoins des épreuves cyclistes sur la voie publique précise en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours à mettre en place.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. (véhicule de tourisme à minima pour se déplacer sans notion de transport) Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance



Le CLM comme une épreuve grand public → Objectifs :

- 1. Développer l'activité cycliste** (produit d'appel pour un 1^{er} pas dans l'univers de la compétition cycliste) ↗ nb de licenciés
- 2. Outil pour améliorer le niveau Français en CLM** (↗ de la pratique des licenciés)

COMPETITIONS

Championnats (et épreuves officielles)
Etapes CLM
(épreuve par étape)

EPREUVES DE MASSE

Compétitions
ouvertes à tous



Rendre lisible en
proposant des
nouveaux formats de
CLM

Simplifier la
tarification



Faire évoluer le
modèle économique

Simplifier l'accès aux
compétitions



Création d'une
communication
spécifique



- Participants :
 - 13 ans dans l'année et plus,
 - Non licenciés (+CM)
- Distance : de 3 à 8 km
- Format : individuel, par équipe (de 2 à 6)



- Participants :
 - 15 ans dans l'année et plus
 - Non licenciés (+CM)
- Distance : de 8 à 15km
- Format : individuel, par équipe (de 2 à 6)



- Participants :
 - 17 ans dans l'année et plus
 - Non licenciés (+CM)
- Distance : de 15 à 20 km
- Format : individuel, par équipe (de 2 à 6)



- Participants :
 - 17 ans dans l'année et plus
 - Non licenciés (+CM)
- Distance : > 20 km
- Format : individuel, par équipe (de 2 à 6)

*Une organisation **simplifiée** dans le respect des RTS*

- *Circuit corde à droite (sens unique, signaleurs...)*
- *Cisaillement possible*
- *Dispositif départ arrivée minimum, chronométrage*
- *Arbitrage simplifié, un seul arbitre*

*Réglementation **simplifiée***

- *Toutes catégories + non licenciés (autres licenciés)*
- *Tous types de vélo*

Classement par catégories + scratch au choix de l'organisateur

Prix et récompense au choix de l'organisateur